



BACHELOR

CHARGÉ(E) DE CLIENTÈLE

en ASSURANCE & BANQUE

Niveau Bac + 3 Titre RNCP niveau 6 n°40253

Objectifs de la formation :

Le rôle du chargé(e) de clientèle en Assurance et Banque réside dans la prospection, l'information et le conseil auprès d'une clientèle diversifiée, incluant des particuliers tels que des salariés, des commerçants, des professionnels libéraux et des retraités.

Qu'il/elle exerce au sein d'une banque, d'une compagnie d'assurance ou d'un courtier en assurance, le chargé(e) de clientèle en Assurance et Banque doit posséder des compétences techniques homogènes pour répondre aux obligations réglementaires propres aux secteurs de la banque et de l'assurance.

Ce programme se distingue par son engagement envers le développement de compétences relationnelles et commerciales. Les étudiants sont amenés à acquérir ces compétences de manière pratique à travers des exercices concrets et des mises en situation. Ainsi, ils sont pleinement préparés à exceller dans un domaine où la qualité de la relation client et la maîtrise des produits financiers sont cruciales.

Entrée dans la vie active :

Conseiller/ Gestionnaire en assurance et banque

Poursuite d'études :

Masters spécialisés en assurance et banque

Conditions d'admission :

Être titulaire d'un diplôme Bac + 2

Dossier de candidature à télécharger sur le site internet du campus

Entretien avec le directeur adjoint enseignement supérieur

Contenu de la formation :

Bloc 1 - Développer un portefeuille clients en assurance et banque

Bloc 2 - Conseiller et vendre des produits et services bancaires, assurantiels et financiers auprès des prospects et clients du portefeuille.

Bloc 3 - Gérer la gestion courante des activités en assurance et banque intégrant la mise en œuvre d'une démarche de développement de la satisfaction client.

499 heures de formation en un an.

Modalités de l'alternance :

2 semaines en entreprise / 1 semaine à l'UFA

Obtention du diplôme :

Validation de chaque bloc de compétences par une épreuve écrite et une épreuve orale.

Epreuves finales : soutenance mémoire et grand oral.

Chaque bloc de compétences peut-être acquis de façon autonome.

Résultats de la session 2025 :

67% à l'issue des épreuves de juillet

100% à l'issue du rattrapage en août

Référent handicap UFA

Jean Luc NOIRAUT

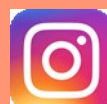
Formation par apprentissage en partenariat avec :

www.saintemarthe-chavagnes.com

* Ecole Supérieure d'Assurances de Paris

* CFA Isaac de l'Etoile

Les formateurs sont des professionnels de l'assurance et de la banque .





Préparation de la certification
incluse dans la formation

BACHELOR

CHARGÉ(E) DE CLIENTÈLE

en ASSURANCE & BANQUE

Les modalités de l'apprentissage

⇒ Les modalités de l'alternance

- 499 h de formation en un an (heures référentiel)
- Calendrier de l'alternance ci-après.

⇒ Le suivi de l'apprenti

- Le livret d'apprentissage.
- Un formateur référent suit l'apprenti.

⇒ La rédaction du contrat d'apprentissage

- L'entreprise complète une fiche de renseignements.
- Le contrat est rédigé par le CFA Isaac de l'Etoile dont dépend l'Unité de formation d'apprentis (UFA) Sainte Marthe Chavagnes.

Projet calendrier BACHELOR CCAB année 2026-2027

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
1	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
2	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
3	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
4	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer
5	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
6	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
7	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
8	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
9	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
10	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
11	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer
12	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
13	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
14	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
15	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
16	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
17	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
18	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer
19	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
20	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
21	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
22	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
23	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
24	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
25	ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer
26	sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
27	dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
28	lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
29	mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
30	mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
31	jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	lun	jeu	dim	mar	ven

■ férié
■ UFA
■ entreprise

heures

jours UFA	9	5	10	5	10	5	7	7	6	11	0	75
jours ent	13	17	10	17	10	15	15	15	13	11	21	179

26/01/2026

⇒ La durée de présence de l'apprenti dans l'entreprise :

- 1253 heures

⇒ Le contrat d'apprentissage :

- Il est signé pour une durée qui n'excède pas 12 mois. Il pourra débuter entre le 1er août et le 30 novembre 2026. Une rupture unilatérale de l'employeur ou de l'apprenti est possible pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti (art. L.6222-18, al.1).

⇒ Les frais de formation

- L'arrêté 2025-585 du 27 juin 2025 a instauré une participation forfaitaire de 750 €, à la charge de l'entreprise, pour tout contrat d'apprentissage préparant un titre de niveau 6.

⇒ Le salaire de l'apprenti

- 67% du SMIC entre 18 et 20 ans (*)
- 78% du SMIC entre 21 et 25 ans (*)

(*) Information modulable selon la situation de l'apprenti pendant l'année précédente.

Source : travail-emploi-gouv.fr

Date : 21/04/2026

⇒ L'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

- Le décret 2026-168 prévoit le versement d'une aide exceptionnelle de 2000 € pour la préparation d'un titre à finalité professionnelle de niveau 6 pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Source : www.service-public.fr

Date : 21/04/2026